

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 24 juin 2022,
Secrétaire de séance : Jean SARASOLA

Etaient présents 44 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint

Présents : Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Philippe VIGNEAU, Ophélie ESCOT, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Anne-Marie BARRÈRE suppléante de André BERNOS, Jérôme PALAS suppléant de Michel CONTOU-CARRÈRE, Patrick RACHOU suppléant de Patrick DRILHOLE

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Françoise ASSAD à Jean SARASOLA, Jean-Jacques BORDENAVE à Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne TOUVARD à Fabienne MENE-SAFFRANÉ, Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU CARRÈRE à Philippe GARROTÉ, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUÉ, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Patrick MAILLET à Flora LAPERNE, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT,

Absents : Dany BARRAUD, David MIRANDE, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Alexandre LEHMANN, Jean-Michel IDOPE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRETRE, Jean-Maurice CABANNES, Laurence DUPRIEZ, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Jean-Luc MARLE, Alain QUINTANA, Martine MIRANDE, Christophe QUERY

RAPPORT N° 220630-03-DEV-

APPEL À CANDIDATURE PROGRAMMATION EUROPÉENNE 2021-2027

M. LACOUR indique que la Région Nouvelle-Aquitaine, autorité de gestion des programmes européens, a proposé une large délégation du volet territorial des fonds européens pour la période 2021-2027, en l'articulant autour des périmètres de la politique contractuelle régionale.

Les Fonds Européens concernés sont :

- le FEDER (Orientations stratégiques-OS 5.2 et OS 5.2.4-volet Pyrénées),
- le FEADER (LEADER), étendu à l'ensemble des territoires mais principalement dédié aux projets des zones rurales.

Dans ce cadre, le futur territoire de contractualisation régionale « Vallée d'Ossau / Haut-Béarn / Pays de Nay » a la possibilité de répondre à l'appel à candidature au volet territorial des Fonds Européens pour la période 2021-2027.

Il est donc proposé de déposer cette candidature auprès de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Le dossier de candidature, ci-joint, comprend :

- une stratégie de développement local intégrée, par déploiement du dispositif « Développement Local par les Acteurs Locaux » (DLAL), sur la base d'un diagnostic territorial, avec une hiérarchisation d'enjeux ;
- une stratégie de mobilisation des acteurs publics et privés dans l'élaboration de cette stratégie de développement local ;
- le plan d'actions envisagé et son plan de financement prévisionnel ;
- les modalités d'organisation et de gouvernance du territoire pour porter le dispositif, par le biais d'un « Groupe d'Action Locale » (GAL), comprenant 48 membres et constitué à parité de membres publics et privés, avec un partenaire chef de file.

Le GAL se porte garant de la mise en œuvre du programme FEDER-LEADER 2021-2027. Il comprend un Comité Exécutif et un Comité de programmation chargé du pilotage de la mise en œuvre du programme et de l'attribution des subventions. Le Comité de programmation se réunit environ 6 fois par an.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn aurait 5 représentants titulaires et 5 représentants suppléants au sein de ce GAL.

La CCHB serait désignée comme étant la structure cheffe de file de ce partenariat.

Pour information, d'autres partenariats sont mis en œuvre entre les trois communautés de communes, chacune d'entre elles en assure, à son niveau, un suivi particulier pour le compte de l'ensemble :

- Contrat territorial régional : cheffe de file : Communauté de Communes du Pays de Nay
- Plan Avenir Montagne : cheffe de file : Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau

Pour répondre à cet appel à candidature au volet territorial des Fonds Européens pour la période 2021-2027 et définir les modalités de ce partenariat, une convention est également à signer entre les trois EPCI.

Après acceptation de la candidature par l'Autorité de Gestion, il appartiendra à chaque EPCI de désigner ses représentants au sein du futur Groupe d'Action Locale (GAL) :

- Communauté de Communes du Haut-Béarn : 5 titulaires / 5 suppléants
- Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau : 2 titulaires / 2 suppléants
- Communauté de Communes du Pays de Nay : 4 titulaires / 4 suppléants

Vu le projet de programmation européenne 2021-2027 au titre des fonds FEDER/LEADER ;

Vu le courrier du Président de la Région Nouvelle-Aquitaine en date du 15 octobre 2021 relatif à la préparation de la gestion du volet territorial des fonds européens pour la période 2021-2027 ;

Vu le cahier des charges de l'Appel à candidature pour la mise en œuvre de stratégies de développement sous la forme d'un Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL) pour la période de programmation européenne 2021-2027 ;

Considérant l'intérêt pour le territoire de contractualisation « Vallée d'Ossau / Haut-Béarn / Pays de Nay » de s'engager dans une gestion territorialisée du volet territorial des programmes et fonds européens dans le cadre d'une stratégie de développement cohérente et partagée ;

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ACTE** que la Communauté de Communes du Haut-Béarn soit la structure porteuse pour l'élaboration de la candidature du territoire de contractualisation régionale « Vallée d'Ossau / Haut-Béarn / Pays de Nay » au volet territorial des fonds européens pour la période 2021-2027,
- **VALIDE** le dossier de candidature, ainsi que son contenu déposé auprès de l'Autorité de Gestion le 17/06/2022, dont un résumé est ci-annexé,
- **DONNE** pouvoir au Président de la Communauté de Communes du Haut-Béarn de mettre en œuvre le volet territorial des fonds européens 2021-2027 en tant que structure porteuse du GAL (sous réserve d'acceptation de la candidature par l'Autorité de Gestion),
- **APPROUVE** le projet de convention avec la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau et la Communauté de Communes du Pays de Nay, ci-annexé,
- **CHARGE** le Président de l'exécution de tous actes nécessaires à la gestion administrative de ce dossier de candidature,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 juin 2022
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

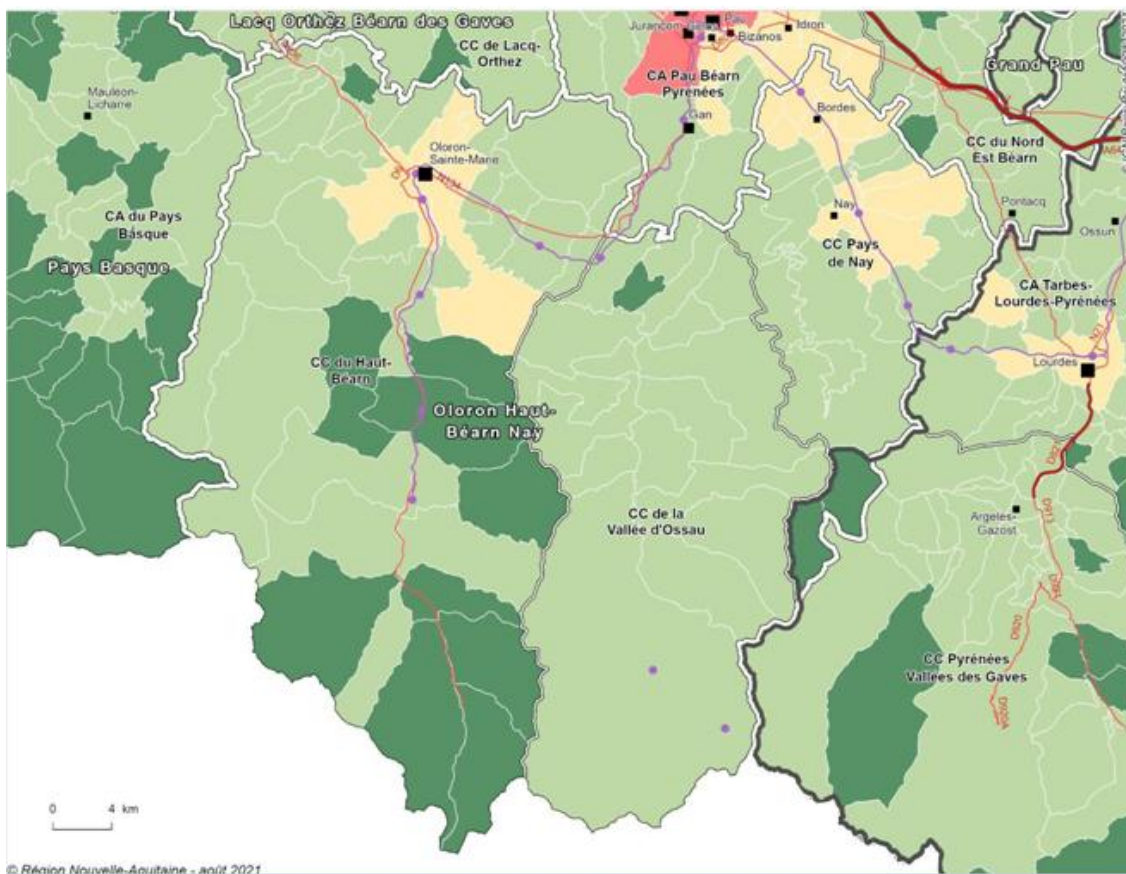
Signé BU

Bernard UTHURRY



DOSSIER DE CANDIDATURE AU PROGRAMME EUROPEEN FEADER-LEADER 2023-2027 ET FEDER (OS 5.2 ET VOLET PYRENEES) 2021-2027

TERRITOIRE VALLEE D'OSSAU – HAUT-BEARN - PAYS DE NAY



CONTACTS :

Pour toute information complémentaire, l'équipe technique Fonds Européens se tient à votre disposition :

Maryline AUGAREILS, (Gestionnaire) : 07.77.14.30.21 / 05.64.19.01.56 / leader@hautbearn.fr

Bernard CHOY (Animateur) : 06.83.19.26.08 / 05.64.19.01.55 / leader@hautbearn.fr

1- DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

HIERARCHISATION DES ENJEUX PAR THEMATIQUE

Sur la base du diagnostic et des analyses AFOM élaborées par thématiques, la concertation a permis aux acteurs du territoire d'identifier les enjeux principaux par grandes thématiques.

ECONOMIE

Enjeux principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Diversifier le tissu économique du territoire - Favoriser le développement des petites entreprises et l'entrepreneuriat - Favoriser le développement de nouveaux modèles économiques (économie circulaire, ESS, dispositifs innovants) - Développer les circuits-courts et la valorisation des ressources locales
--------------------------	--

TOURISME

Enjeux principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Conforter et diversifier l'offre d'activités touristiques dans une temporalité quatre saisons - Développer l'offre d'activités de loisirs et sportives de nature et agro-touristique - Améliorer l'accessibilité des sites touristiques et valoriser les départs majeurs de rando - Diversifier et qualifier l'offre d'hébergements touristiques - Améliorer les conditions d'emplois des saisonniers - Activer la coopération transfrontalière
--------------------------	--

CULTURE ET PATRIMOINE

Enjeux principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles du territoire - Mettre en valeur et rénover le petit patrimoine local - Soutenir la réhabilitation et la mise en réseau des sites dédiés à la culture et au patrimoine - Mettre en valeur le patrimoine naturel et architectural, les paysages et la biodiversité
--------------------------	---

SERVICES

Enjeux principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et diversifier l'offre de service de proximité et de santé - Développer les services en faveur de la petite enfance, de la jeunesse et des personnes âgées - Développer des nouvelles solutions d'accessibilité et de mobilités respectueuses de l'environnement - Soutenir la réhabilitation de logements en faveur des jeunes - Renforcer la dynamique commerciale et revitaliser les centres-villes et les centres-bourgs - Maintenir une offre commerciale de proximité dans les villages
--------------------------	--

ENVIRONNEMENT

Enjeux principaux	<ul style="list-style-type: none"> - Trouver le bon dosage entre aménagement et préservation des espaces naturels et agricoles - Préserver les richesses environnementale, paysagère et hydrographique - Renforcer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur la qualité de son environnement - Œuvrer en faveur de la transition énergétique
--------------------------	---

AGRICULTURE/AGROPASTORALISME

Enjeux principaux	<ul style="list-style-type: none">- Accélérer la structuration des filières agricoles et agroalimentaire- Communiquer sur l'impact positif des pratiques pastorales- Préserver les terres agricoles et reconquérir les zones intermédiaires- Faciliter l'installation et la transmission des exploitations- Favoriser la reconnaissance et la valorisation des productions locales
--------------------------	--

FORET

Enjeux principaux	<ul style="list-style-type: none">- Entretien la forêt par une exploitation adaptée et une desserte forestière fonctionnelle- Consolider et pérenniser les entreprises forestières- Développer la bio-économie du bois et son usage local en construction, aménagement, mobilier- Mettre en évidence les qualités des bois des essences pyrénéennes
--------------------------	--

2 – ORIENTATIONS STRATEGIQUES RETENUES PAR LE TERRITOIRE

La hiérarchisation des enjeux principaux par thématique à l’issue de la concertation, a permis de définir les quatre orientations stratégiques ainsi que les priorités pour le territoire.

Nous avons déterminé ensuite la priorité ciblée du futur programme Leader : « **Préserver, innover et valoriser durablement les ressources locales pour un territoire authentique, dynamique, attractif et solidaire** »

OBJECTIF STRATEGIQUE N°1 ECONOMIE

DEVELOPPER UNE DYNAMIQUE ECONOMIQUE
PRODUCTIVE DE PROXIMITE ET DURABLE

ENJEUX PRIORITAIRES :

- Soutenir la reprise-transmission et accompagner le développement des entreprises
- Favoriser les circuits-courts et valoriser les ressources locales
- Encourager les nouveaux modèles de développement économiques (économie circulaire, ESS, dispositifs innovants)

OBJECTIF STRATEGIQUE N°2 PATRIMOINE-CULTURE

VALORISER LES RESSOURCES DU TERRITOIRE
POUR CONSOLIDER SON IDENTITE, RENFORCER
SON ATTRACTIVITE ET FAVORISER LA
TRANSITION ENVIRONNEMENTALE

ENJEUX PRIORITAIRES :

- Valoriser les richesses patrimoniales et les projets culturels
- Soutenir le développement des structures dédiées à la culture et au patrimoine
- Valoriser et gérer durablement les ressources naturelles du territoire

OBJECTIF STRATEGIQUE N°3 SERVICES

FAVORISER L’ATTRACTIVITE RESIDENTIELLE ET
DURABLE PAR LE RENFORCEMENT DE
L’ARMATURE TERRITORIALE ET LE
DEVELOPPEMENT DE SERVICES

ENJEUX PRIORITAIRES :

- Maintenir et développer l’offre de services de santé
- Revitaliser les centres villes et centres bourgs par le développement des commerces et des services de proximité
- Améliorer l’accès aux services par le développement des TIC et la mise en œuvre de solutions de mobilité
- Créer des logements en faveur des jeunes actifs
- Développer des services et équipements en direction de la jeunesse, des personnes âgées et en situation de handicap

OBJECTIF STRATEGIQUE N°4 TOURISME (Volet Pyrénées)

DEVELOPPER UNE OFFRE D’ACCUEIL
TOURISTIQUE MODERNISEE, DURABLE ET
ADAPTEE AUX ENJEUX DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

ENJEUX PRIORITAIRES :

- Diversifier, qualifier et promouvoir une offre d’activités touristiques en toutes saisons
- Diversifier et qualifier l’offre d’hébergements touristiques
- Améliorer les conditions d’emploi des saisonniers

3- PLAN D' ACTIONS DECLINE EN 11 FICHES-ACTION

Fiches actions	Orientations stratégiques	Description
<p>1. Encourager la reprise-transmission et le développement des entreprises dans le respect du développement durable</p>	<p>ECONOMIE - OS 1 -1.1 LEADER ou FEDER OS 5.2</p>	<p>1/ Encourager le maintien ou la création du dernier commerce dans les villages du territoire.</p> <p>2/ Accompagner les TPE (commerce/artisanat) dans leurs projets d'investissement et de développement de leurs outils de production, via des ACP (Action Collective de Proximité) et à la suite d'un bilan-conseil.</p> <p>3/ Soutenir des actions collectives d'animation et de professionnalisation des acteurs économiques du territoire (associations d'artisans, commerçants...)</p>
<p>2. Soutien aux circuits-courts et valorisation des ressources locales</p>	<p>ECONOMIE - OS 1 -1.2 LEADER</p>	<p>1/ Soutien aux actions collectives en vue de la structuration, mutualisation et promotion des filières agricoles et agro-alimentaires (marques territoriales, outils de labellisation, événements de promotion, journées d'échange techniques...).</p> <p>2/ Accompagner les actions visant le développement des circuits-courts de proximité et la valorisation des produits et savoir-faire locaux, le développement des actions collectives liées à la transformation, la logistique et la distribution des produits locaux.</p> <p>3/ Soutien aux actions visant le renforcement des liens entre producteurs et consommateurs (études, ateliers collectifs, sensibilisation, communication...).</p> <p>4/ Soutien aux activités contribuant à la valorisation des ressources locales (paysages, forêt, agropastoralisme, environnement, matières premières du territoire...).</p>
<p>3. Favoriser l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économiques</p>	<p>ECONOMIE - OS 1 -1.3 FEDER OS 5.2</p>	<p>1/ Soutien au développement de filières liées à l'économie circulaire pour produire des biens et services localement, tout en limitant la consommation et le gaspillage des matières premières, de l'eau et des sources d'énergie.</p> <p>2/ Soutien aux actions de mise en réseau des entreprises et des acteurs de l'ESS.</p>
<p>4. Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles du territoire</p>	<p>PATRIMOINE/CULTURE - OS 2-2.1 FEDER OS 5.2</p>	<p>1/ Soutien à la réhabilitation, modernisation, mise en réseau et mise en tourisme des sites dédiées à la culture et au patrimoine et ouverts au public toute l'année (centre d'interprétation, musées, circuits découvertes patrimoniaux...).</p> <p>2/ Soutien aux actions de sensibilisation, d'amélioration de la connaissance et de la préservation du patrimoine naturel, immatériel, architectural ainsi que de la biodiversité (espaces de découverte, sentiers pédestres d'interprétation...).</p>
<p>5. Développer l'offre de services et améliorer leur accès à la population</p>	<p>SERVICES – OS 3 – 3.1 FEDER OS 5.2</p>	<p>1/ Soutien au maintien et au développement de l'offre de services de santé (infrastructures d'accueil des professionnels de santé,...).</p> <p>2/ Soutien des actions en faveur de l'enfance, de la jeunesse et des personnes âgées (espaces jeunes, ado-bus, espaces intergénérationnels, espaces de vie sociale...).</p> <p>3/ Soutien au développement de nouvelles solutions d'accessibilité et de mobilité durable respectueuses de</p>

		<p>l'environnement qui facilitent les déplacements en prenant en compte la diversité des rythmes de vie et les besoins des habitants.</p> <p>4/ Soutien aux services aux personnes en situation de handicap.</p>
<p>6. Soutenir les actions de redynamisation des centres-bourgs et des centres villes</p>	<p>SERVICES – OS 3 – 3.2</p> <p>FEDER OS 5.2</p>	<p>1/ Soutien aux projets de réhabilitation de logements en faveur des jeunes (stages, missions de courte durée, emplois saisonniers...) et sous maîtrise d'ouvrage publique.</p> <p>2/ Soutien aux actions de revitalisation commerciale des-centres-villes et des centres-bourgs (équipements à vocation économique et de service, espaces communs et services collectifs...).</p> <p>3/ Soutien aux actions de développement et d'accessibilité des services de proximité et des commerces.</p>
<p>7. Diversifier, qualifier et promouvoir l'offre d'activités touristiques durables</p>	<p>TOURISME - OS 4 – 4.1</p> <p>FEDER OS 5.2.4 Volet Pyrénées</p>	<p>1/ Soutien au développement d'une offre d'activités de loisirs et sportives de nature diversifiée.</p> <p>2/ Soutien au développement d'une offre agritourisme (étude de faisabilité, démarches collectives de promotion et de mise en réseau, projets d'accueil des visiteurs sur l'exploitation...).</p> <p>3/ Soutien à l'aménagement de vélo-routes – voies vertes (études de faisabilité, équipements, services et promotion).</p> <p>4/ Soutien à l'adaptation/diversification des activités des sites touristiques aux enjeux de la transition écologique et énergétique (solution de mobilité durable et de proximité, transition écologique des acteurs de montagne...).</p> <p>5/ Soutien à la valorisation des départs majeurs de randonnées et de sites touristiques emblématiques ou potentiels (signalétique, aménagement parking, toilettes sèches, services...).</p> <p>6/ Soutien aux projets en lien avec la valorisation et la préservation de la biodiversité, des sites remarquables, des paysages, de la forêt et du patrimoine.</p>
<p>8. Diversifier et qualifier l'offre d'hébergements touristiques et améliorer les conditions d'emplois des saisonniers</p>	<p>TOURISME - OS 4 – 4.2</p> <p>FEDER OS 5.2.4 Volet Pyrénées</p>	<p>1/ Soutien aux démarches collectives et expérimentales pour accompagner les propriétaires d'hébergements touristiques vers une démarche qualité, en vue de la réhabilitation et de la mise en marché de leurs biens.</p> <p>2/ Soutenir la réhabilitation d'hébergements touristiques (refuges, gîtes de groupes, gîte d'étape, centres de vacances, hébergements insolites) et la création-modernisation d'aires de camping-car sous maîtrise d'ouvrage publique (hors hôtellerie de plein air et porteurs de projet privés) et dans une volonté d'amélioration des performances énergétiques des hébergements requalifiés.</p> <p>3/ Soutien aux projets de réhabilitation de logements à destination des saisonniers (réhabilitation/transformation de logements existants, démarches d'animations auprès des propriétaires).</p>
<p>9. Soutenir des actions transversales à l'échelle du massif des Pyrénées</p>	<p>TOURISME - OS 4 – 4.3</p> <p>FEDER OS 5.2.4 Volet Pyrénées</p>	<p>Soutien à des actions transversales à l'échelle du Massif, portées par l'Agence des Pyrénées (projets innovants de formation-action, actions de communication et de promotion à l'échelle des Pyrénées).</p>

<p>10. Coopération</p>	<p>Toutes OS LEADER</p>	<p>Les opérations de coopération porteront sur des thématiques relevant des fiches actions 1 à 9 du programme. La coopération peut être interterritoriale ou transnationale.</p> <p>Des actions de coopération avec les GAL voisins (Grand Pau, Lacq Orthez, Montagne Basque) pourront être étudiées pour répondre à des besoins communs identifiés sur nos territoires.</p>
<p>11. Assistance technique</p>	<p>Toutes OS LEADER</p>	<p>Les actions d’animation, gestion et communication viseront à mettre en œuvre efficacement et équitablement les fiches actions du programme sur l’ensemble du territoire.</p> <p>Le Leader est mobilisé de manière exclusive, pour le financement de la gestion, le suivi et l’évaluation de la stratégie ainsi que son animation.</p>

Il est à noter que des projets structurants pourront être proposés sur l’ensemble des 9 fiches-actions opérationnelles selon des modalités (montants planchers d’opération, critères d’éligibilité et enveloppe forfaitaire) à définir avant le conventionnement officiel.

Par ailleurs, le GAL se réserve la possibilité de lancer des Appels à Projets ciblés sur des thématiques liées aux enjeux prioritaires des 9 fiches-actions opérationnelles.

Enfin, les modalités de mobilisation des fonds (montants plancher et plafond, intensité de l’aide, type des bénéficiaires, dépenses éligibles) seront précisées ultérieurement en fonction, notamment, des décrets d’éligibilité des Fonds européens qui nous seront communiqués par l’Autorité de Gestion.

4- MAQUETTE FINANCIERE ET MOYENS MIS EN ŒUVRE

4.1 Maquette financière simplifiée par fiche action

	Fiches actions	Leader (€)	Feder OS 5.2 (€)	Feder volet Pyrénées (€)
1	Fiche-action 1.1 : Encourager la reprise-transmission et le développement des entreprises dans le respect du développement durable	412 441 €		
2	Fiche-action 1.2 : Soutien aux circuits-courts et valorisation des ressources locales	200 000 €		
3	Fiche-action 1.3 : Favoriser l'émergence et la structuration de nouveaux modèles de développement économique		200 000 €	
4	Fiche-action 2.1 : Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles du territoire		400 000 €	
5	Fiche-action 3.1 : Développer l'offre de services et améliorer leur accès à la population		631 283 €	
6	Fiche-action 3.2 : Soutenir les actions de redynamisation des centres-bourgs et des centres-villes		500 000 €	
7	Fiche-action 4.1 : Diversifier, qualifier et promouvoir l'offre d'activités touristiques durables			1 303 943 €
8	Fiche-action 4.2 : Diversifier et qualifier l'offre d'hébergements touristiques et améliorer les conditions d'emplois des saisonniers			800 000 €
9	Fiche-action 4.3 : Soutenir des actions transversales à l'échelle du massif des Pyrénées			312 000 €
10	Fiche-action 5 : Coopération	50 000 €		
11	Fiche-action 6 : Assistance technique	300 000 €		
	TOTAL	962 441 €	1 731 283 €	2 415 943 €

4.2 Moyens mis en œuvre

Moyens d'ingénierie pour l'assistance technique permanente du programme :

1 ETP Animation/Communication/Evaluation et 1 ETP Gestion administrative, financière et comptable issus de la structure porteuse (CCHB)

Le Groupe d'Action Locale

Le GAL Vallée d'Ossau-Haut-Béarn-Pays de Nay se porte garant de la mise en œuvre du programme Leader-Feder 2023-2027, et assure les missions suivantes :

- mettre en œuvre, coordonner et gérer le programme Leader et Feder OS 5.2 et OS 5.2.4,
- assurer l'animation du programme,
- favoriser la mobilisation, la concertation, la sensibilisation de tous les acteurs concernés en lien et en complémentarité avec chaque Communauté de Communes,
- soutenir et promouvoir les initiatives émergeant du territoire qui seront en cohérence avec le programme Leader.

Le Comité de programmation

C'est l'instance décisionnelle du GAL qui est chargée de piloter la mise en œuvre du programme Leader-Feder 2023-2027 et d'attribuer les subventions. Il se réunit environ 6 fois par an. Il est constitué des partenaires locaux élus et privés, représentatifs des milieux concernés par la stratégie du territoire. Il est chargé de la mise en œuvre du programme et décide du soutien aux maîtres d'ouvrages d'opérations s'intégrant à son plan de développement.

Le futur Comité de programmation du GAL, respectera la parité entre membres publics et privés et sera composé de 48 membres : 24 membres titulaires et suppléants du collège public (dont 2 représentants du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques) ; 24 membres titulaires et suppléants du collège privé. Il déterminera les règles de fonctionnement et critères de sélection des projets en début de programme.

Le Comité exécutif ou Comité de pilotage stratégique

Le comité exécutif est composé du Président du GAL et du Comité de programmation, de deux Vice-présidents, issus des deux structures associées, des trois présidents d'EPCI, des DGS et techniciens concernés des trois intercommunalités, et de l'équipe technique des Fonds européens.

Il se réunit avant chaque Comité de Programmation afin de donner son avis technique sur les projets présentés et éclairer la décision.

Définition des modalités de suivi et d'évaluation de la stratégie

1/ Une évaluation « au fil de l'eau »

Nous disposons de tableaux de suivi financier (maquette financière), de tableaux de bord de suivi des projets, de fiches de synthèse initiales des projets. Les données analysées et renseignées en continu seront restituées au Comité de programmation et à l'Autorité de Gestion.

2/ Un RAMO (Rapport annuel d'activité de mise en œuvre) du programme

Un RAMO sera établi pour faire le point sur l'avancement du programme (consommation globale de l'enveloppe, par fiche-actions, analyse quantitative et qualitative de la mise en œuvre de la stratégie, projets sélectionnés, programmés ou à l'étude, fonctionnement du Comité de programmation, communication du programme...)

3/ Une évaluation à mi-parcours

Cette évaluation doit permettre de réorienter le programme si nécessaire, d'établir son bilan provisoire et de commencer à évaluer ses effets produits sur le territoire. Cette évaluation sera bien sûr restituée au Comité de programmation et pourra servir de base pour réaliser une communication sur les résultats et les perspectives du programme sur le territoire.

4/ Une évaluation finale du programme

5/ Les indicateurs

Plusieurs types d'indicateurs seront proposés :

- Indicateur de réalisation (nombre de projets soutenus, nombre d'actions, montant alloué de dépenses publiques),
- Indicateurs de résultats (nombre d'emplois créés...),
- Indicateurs d'impact (impacts du projet par rapport aux enjeux, à la stratégie.



CONVENTION DE PARTENARIAT

ELABORATION DE LA CANDIDATURE AU VOLET TERRITORIAL DES FONDS EUROPEENS POUR LA PERIODE 2021-2027

Entre

La Communauté de Communes du Haut-Béarn,
12 place de Jaca, 64402 OLORON SAINTE-MARIE

Représentée par son Président, Monsieur Bernard UTHURRY, dûment mandaté par délibération du Conseil Communautaire du 17 juillet 2020.

Et,

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,
1 avenue des Pyrénées, 64260 ARUDY

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Paul CASAUBON, dûment mandaté par délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020.

Et,

La Communauté de Communes du Pays de Nay,
12 rue Monplaisir, 64800 BENEJACQ

Représentée par son Président, Monsieur Christian PETCHOT-BACQUE, dûment mandaté par délibération du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020.

PREAMBULE

Les Communautés de Communes du Haut-Béarn et de la Vallée d'Ossau sont actuellement partenaires et porteurs d'un Groupe d'Action Locale chargé de mettre en œuvre sur leur territoire respectif le programme Leader 2014-2020.

La Région Nouvelle Aquitaine, Autorité de Gestion des futurs programmes FEDER (OS 5) et LEADER sur la période 2021-2027 a souhaité que les candidatures à ces fonds européens soient portées à l'échelle des contrats régionaux par déploiement du dispositif « *Développement Local par les Acteurs Locaux (DLAL)* ».

Dans ce contexte, les élus des trois Communautés de Communes ont souhaité définir un nouveau périmètre, incluant tout ou partie de leur territoire respectifs, afin d'élaborer des programmes d'action communs pour candidater à ces programmes européens et de poursuivre la dynamique de développement local initiée lors du précédent programme LEADER.

Le périmètre défini pour cette candidature est le suivant :

- La Communauté de Communes du Haut-Béarn,
- La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau,
- La Communauté de Communes du Pays de Nay.

La présente convention définit les modalités de ce partenariat.

Article 1 – Objet de la convention

Les Communautés de Communes du Haut-Béarn, de la Vallée d'Ossau et du Pays de Nay mettent en place un partenariat pour élaborer conjointement une candidature commune en réponse à l'appel à candidature de la Région Nouvelle Aquitaine pour la période de programmation européenne 2021-2027.

Cette convention définit les modalités administratives et financières de ce partenariat visant à aboutir à la création d'un Groupe d'Action Locale à cette échelle et à l'issue de l'instruction des candidatures par la Région.

Article 2 – Organisation du partenariat

Les trois partenaires s'engagent à s'investir, en fonction de leurs moyens respectifs, dans l'élaboration de la candidature unique qui sera déposée auprès du Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine avant le 17 juin 2022.

Les trois partenaires seront représentés, de manière égale et équitable, dans les instances chargées d'élaborer et d'accompagner la candidature :

- le comité de pilotage
- les ateliers thématiques

Les trois territoires s'engagent à associer le plus grand nombre d'acteurs publics et privés de leur territoire respectif dans cette démarche.

Article 3 – Structure porteuse du partenariat

La Communauté de Communes du Haut-Béarn est désignée comme étant la structure porteuse de ce partenariat.

La Communauté de Communes du Haut-Béarn s'engage à solliciter l'aide préparatoire à l'élaboration de la candidature auprès de la Région pour le compte des deux partenaires.

Article 4 – Modalités financières du partenariat

En tant que structure porteuse, la Communauté de Communes du Haut-Béarn effectuera l'ensemble des dépenses afférentes à l'élaboration de cette candidature et percevra l'aide préparatoire de la Région.

Article 5 – Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2022 et produira ses effets :

- jusqu'à la sélection des candidatures par la région Nouvelle Aquitaine,
- ou jusqu'à la signature de la convention avec la région et la création du groupe d'action locale commun si la candidature est retenue.

Article 6 – Avenant

Toute modification des conditions ou modalités d'exécution de la présente convention, définie et approuvée d'un commun accord entre les parties, fera l'objet d'un avenant.

Article 7 – Litiges

Tout litige provenant d'un manquement de l'une des parties fera l'objet d'une négociation entre les parties afin de trouver une solution amiable. En cas d'échec de voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de cette convention devra être porté devant le Tribunal Administratif de Pau.

Fait à Oloron, en trois exemplaires, le

Le Président de la CCHB,

Le Président de la CCVO,

Le Président de la CC du Pays de Nay,

Bernard UTHURRY.

Jean-Paul CASAUBON.

Christian PETCHOT-BACQUE.